

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 9 Février (09/02/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 03 février, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints,**

M. Gérard CAYLA, M. Robert GOZZO, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), Mme Eliette DELMAS (représentée par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), M. Maurice ANDRAL (représenté par Monsieur Pierre FONTANIE), Mme Fabienne MAERTEN (représentée par Monsieur Jérôme VALETTE), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), **Conseillers Municipaux.**

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Valérie CLARMONT, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux.**

ÉTAIT EXCUSÉE :

Mme Michèle AJELLO DUGUE, **Conseillère Municipale.**

Madame Sabine AUGÉ est nommée secrétaire de séance.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

11 – 09 Février 2017

POLITIQUE DE LA VILLE – PROGRAMMATION 2017 – FINANCEMENTS DE PROJETS ASSOCIATIFS

Rapporteur : Mme BAULU.

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: 10 FEV. 2017

CASTELSARRASIN - 82

En application de la loi Ville et cohésion urbaine du 21 février 2014, la Ville de Moissac est engagée dans le contrat de ville 2015 – 2020 au regard de ses deux quartiers reconnus prioritaires et de ses compétences. Le contrat de ville 2015/2020 précise les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels à atteindre dans les six prochaines années.

Le contrat de ville a été signé le 10 juillet 2015. La politique de la ville doit mobiliser en premier lieu les institutions publiques à travers leurs missions générales et par les actions spécifiques développées en réponse aux enjeux, aux défis, aux problématiques des territoires prioritaires et de leurs habitants. Sa mise en œuvre s'appuie aussi largement sur les acteurs associatifs, intervenant dans le prolongement de l'action publique et à travers des initiatives citoyennes au bénéfice des habitants.

Dans ce cadre, il est déterminant d'assurer la mise en place d'actions relevant de l'un des axes prioritaires fixés par la loi :

- Améliorer le cadre de vie des habitants en mobilisant le renouvellement urbain, les stratégies en matière d'habitat et de logement pour favoriser l'intégration des quartiers dans leur agglomération, la gestion urbaine et sociale de proximité et en menant une politique active en matière de tranquillité et de sécurité publiques et de prévention de la délinquance.
- Renforcer la cohésion sociale dans les quartiers prioritaires en tenant compte de la diversité des territoires pour garantir l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture et aux équipements ou services sportifs et culturels, en promouvant la citoyenneté, l'éducation à la santé, les pratiques de prévention et l'accès aux soins.
- Favoriser la création de richesses dans les territoires prioritaires en soutenant les initiatives économiques, en accompagnant les créateurs d'entreprises, en facilitant l'implantation d'entreprises ou de commerces au coeur des quartiers, en accompagnant les demandeurs d'emploi des quartiers vers l'emploi durable, en facilitant leur insertion professionnelle par la formation et l'accompagnement dans l'emploi.

Le contrat doit aussi traiter de trois enjeux transversaux qui se déclinent sur l'ensemble des thématiques : la jeunesse, l'égalité entre les femmes et les hommes, prévention de toute forme de discrimination, ainsi que la prévention de la radicalisation (en articulation avec le CLSPD de Moissac)

La programmation 2017 représente pour la Ville de Moissac un engagement financier maximum de **100 000 €** euros.

Les actions retenues bénéficient par ailleurs de co financements (Etat, CAF, Conseil Départemental, Communauté de Communes) dans le cadre de leurs compétences propres et conformément aux axes stratégiques et opérationnels du contrat de ville 2015/2020.

*Bilan et évaluation : Pour chaque action financée par la Ville de Moissac, l'association promotrice du projet fait parvenir à la collectivité et aux services de l'Etat, un bilan des actions réalisées avant le 30 juin de l'année suivante (CERFA N°15059*01).*

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A 29 voix pour et 1 abstention (M. ABOUA),**

Article 1 : approuve l'attribution de subventions à diverses associations ayant vocation à agir sur les territoires prioritaires au titre de la politique de la ville, pour un montant de **92 300 €** selon la répartition suivante :

- **Subventions cohésion sociale : 63 300 €**
- **Subvention emploi et développement économique : 16 500 €**
- **subvention habitat cadre de vie : 12 500 €**

ACTIONS TERRITORIALISEES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

PILIER COHESION SOCIALE

AFTRAM	Accompagnement à la scolarité	7 800 €
ASSOCIATION DES CONSEILS CITOYENS DE MOISSAC – SARLAC :	Découverte culturelle et intergénérationnelle	4 000 €
ASSOCIATION DES CONSEILS CITOYENS DE MOISSAC	Organisation d'un colloque « le vivre ensemble »	2 000 €
CDAD (Conseil Départemental d'Accès aux Droits du Tarn et Garonne)	Accès aux droits des jeunes des QPV de Moissac	1 000 €
CULTURE DU COEUR	Lutte contre les exclusions par accès culture, sport, loisirs...	1 000 €
CIDFF	Améliorer l'accès aux droits des publics les plus fragiles	1 000 €
EPICE 82	Permanence d'accueil et d'accompagnement de proximité	4 000 €
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	Eduquer au et par le numérique	1 500 €
LA MAISON DES ADOS	Espace accueil et écoute jeunes et parents	10 000 €
MAJ	Je fais mes devoirs dans de bonnes conditions	3 500 €
MAJ	Autonome face aux e-démarches	3 000 €
MOISSAC CULTURE VIBRATIONS	Action culturelle et mémoire des Moissagais	7 500 €
MOISSAC JUDO	Le judo au service de la cohésion sociale	1 000 €
MOISSAC SOLIDARITE	Développement de maraudes sociales	10 000 €
PLANNING FAMILIAL	Permanences décentralisées et actions de prévention en milieu scolaire	3 000 €
UFOLEP	Insertion sociale par le sport	1 000 €
UNION SUCREE	Cuisine d'ici et d'ailleurs	2 000 €
SOUS TOTAL		63 300 €

PILIER EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

AFTRAM	Formation Linguistique et savoirs de base	7 000 €
CIDFF	Accompagnement des femmes vers l'insertion professionnelle	1 000 €
INSTEP	Ateliers savoirs de base	3 000 €
MAJ	e-employabilité	1 000 €
MAJ	Jeunes des quartiers et citoyens engagés	4 500 €
SOUS TOTAL		16 500 €

PILIER HABITAT CADRE DE VIE

CCAS MOISSAC	Création et mise en place d'un service d'accompagnement social à la mobilité	4 000 €
MOISSAC SOLIDARITE	Atelier mobilité	3 500 €
MONTAUBAN SERVICES	Plateforme d'aide à la mobilité	5 000 €
SOUS TOTAL		12 500 €

Article 2 : autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents en relation avec la présente délibération.

Article 3 : dit que cette dépense sera effectuée à partir de crédits prévus à cet effet au budget de 2017 de la Commune de Moissac.



Pour copie conforme

Moissac le 10 février 2017

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :